



## QUELLES REPONSES JURIDIQUES APPORTER AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET AUX VIOLENCES SEXUELLES ?

MERCREDI 13 DECEMBRE 2023  
DE 9:30 A 12:30

CONFERENCE EN DISTANTIEL

### PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

### OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Enrichir les pratiques de tout professionnel confronté à des situations de violence intrafamiliale pour permettre d'accompagner au mieux les victimes.
- ▶ Convaincre les professionnels que le droit est une trousse à outils qui permet de comprendre, d'améliorer, parfois de réparer une situation individuelle ou familiale.
- ▶ Améliorer la protection de l'enfant victime ou témoin de violences intrafamiliales.
- ▶ Détailler les différents outils juridiques et démontrer au professionnel qu'ils apportent des solutions pour lutter efficacement contre les violences intrafamiliales et leurs effets.
- ▶ Expliquer comment se servir concrètement de ces outils.

### CONTENUS DE LA CONFERENCE

Les acteurs sociaux ou médicosociaux et les professionnels de santé ont souvent tendance à n'apporter qu'une réponse psychosociale – basée sur l'écoute, l'accompagnement, le soutien – aux situations de violences intrafamiliales, surtout quand elles s'exercent au sein du couple. Les violences intrafamiliales s'exercent au sein de la famille : elles concernent aussi les enfants, qu'il convient de protéger avec des outils appropriés qui ne relèvent pas forcément des compétences du juge des enfants (la connaissance des outils juridiques permet de s'adresser aux bons interlocuteurs). L'emploi du terme « conjugal » doit être évité : il implique que le couple est marié, ce qui n'est évidemment pas toujours le cas.

Les acteurs sociaux ou médicosociaux et les professionnels de santé oublient parfois – ou ils l'ignorent – qu'il existe dans les codes plusieurs outils qui permettent aux victimes d'agir et de se défendre. Ils ne s'intéressent souvent qu'aux lois spécifiques, qui se succèdent sur le sujet : elles n'apportent pourtant que des solutions partielles là où il serait utile d'appréhender ces problématiques dans leur globalité.

Cette conférence interactive rappellera que le délit d'abandon du domicile conjugal n'existe pas en droit français (il est donc tout à fait inutile de « faire une main-courante » qui, de toute manière, ne sert à rien). Elle différenciera les procédures civiles et les procédures pénales. Elle rappellera dans quelles situations le secret professionnel (ou « médical ») peut être levé. Elle abordera les questions cruciales que sont le dépôt de plainte (il aboutit plus souvent quand il est fait par courrier), la constitution de partie civile, l'élection de domicile, la contribution aux charges du mariage (elle peut s'obtenir en référé sans qu'une procédure de divorce soit engagée) et les différentes obligations alimentaires. Elle détaillera enfin les procédures de signalement lorsque la vulnérabilité

V1 12.10.2022

## Conférence

de la victime est établie et – pour protéger aussi les enfants – les modalités de suspension de l'exercice de l'autorité parentale, que le juge aux affaires familiales n'hésitera probablement pas à prononcer si une plainte a été déposée, surtout si elle est corroborée par les constatations d'un médecin légiste ...

### METHODES PEDAGOGIQUES

---

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

### INTERVENANT

---

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont *La protection de l'enfance* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2020) et avec Mélanie Dupont, *Droit à l'usage des psychologues* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2019), ainsi que le récent *Droit en action sociale et médicosociale* (Dunod, coll. aide-mémoire, 2021), décrit par l'éditeur comme une « véritable trousse à outils pour travailleurs sociaux et médicosociaux ».

### PUBLIC DESTINATAIRE

---

- ▶ Acteurs de l'action sociale et médicosociale, de la santé, de la famille et de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance.

### DUREE

---

- ▶ Une conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

### LIEU

---

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

### COUT

---

- ▶ 40 euros.

### DELAI D'ACCES

---

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

### MODALITES D'EVALUATION

---

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenante, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

### ACCESSIBILITE

---

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référente Aïsha DADACHE, [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr) ou 01 42 66 20 70.

V1 12.10.2022

Datadock n° 0008129  
Référencement Qualiopi  
Organisme de formation 11750205875  
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr)